

Instituts de radiologie agréés

Rive gauche

- Affidea – CDRC 022 552 50 00
Clos-de-la-Fonderie 1, 1227 Carouge
- CIO Centre d'Imagerie d'Onex 022 575 55 00
Route de Chancy 98, 1213 Onex
- Centre du sein, Maternité 022 372 42 14
Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)
Boulevard de la Cluse 30, 1205 Genève
- Clinique Générale Beaulieu 022 839 58 00
Chemin de Beau-Soleil 20, 1206 Genève
- Clinique des Grangettes 022 349 23 33
Chemin des Grangettes 7, 1224 Chêne-Bougeries
- ImageRive 022 818 58 58
Rue de Rive 1, 1204 Genève
- Institut de radiologie du Centre médical des Eaux Vives 022 737 47 00
Avenue de la Gare-des-Eaux-Vives 3, 1207 Genève
- Centre Jean-Violette Imagerie médicale 022 320 40 22
Rue Jean-Violette 5, 1205 Genève
- MedImage SA 022 347 25 47
Route de Florissant 1, 1206 Genève
- Rive Gauche SA – Centre d'Imagerie 022 545 50 55
Route de Thonon 61, 1222 Vérenaz

Rive droite

- ImageRive Lac 022 797 01 30
Rue de Lausanne 82, 1202 Genève
- Centre d'Imagerie de la Servette 022 795 25 00
Avenue De-Luserna 17, 1203 Genève
- Centre Imagerie Versoix 022 761 51 51
Chemin Jean-Baptiste Vandelle 3, 1290 Versoix
- Hôpital de la Tour 022 719 77 67
Avenue J.-D. Maillard 3, 1217 Meyrin
- Imagerie médicale Cornavin 022 738 02 01
Place Cornavin 18, 1201 Genève
- Rive Droite SA – Centre d'Imagerie 022 545 50 50
Rue de Chantepoulet 5, 1201 Genève

Programme genevois de dépistage du cancer du sein

En bref

Information destinée aux secrétaires

Programme

- Femmes asymptomatiques de 50 à 74 ans domiciliées dans le canton de Genève
- Frontalières asymptomatiques de 50 à 74 ans ans travaillant dans le canton de Genève et assurées LAMal

- En cas de port de prothèse(s) mammaire(s), la femme peut faire une mammographie de dépistage mais devra faire une échographie complémentaire.
- En cas d'antécédent personnel de cancer du sein, la femme doit être suivie hors programme.
- En cas d'antécédent familial (parent de premier degré – père, mère, frère, sœur, fils, fille – ayant eu un cancer du sein avant l'âge de 50 ans), la femme doit être orientée vers les modalités de dépistage les plus adaptées à sa situation.
- En cas de symptôme, la femme ne doit pas participer au programme de dépistage mais bénéficier d'une prise en charge diagnostique.

- Après 74 ans, les femmes peuvent continuer à participer au programme de dépistage, de façon volontaire.

Entre deux mammographies, la femme doit rester attentive à ses seins et consulter en cas de symptôme.

Test et fréquence

- Mammographie dans un institut de radiologie agréé par le programme
- Tous les deux ans

En pratique

- Entre 50 et 74 ans, une femme résidant dans le canton de Genève reçoit par courrier personnalisé, tous les deux ans, une invitation à faire une mammographie de dépistage. Si elle ne l'a pas reçue ou si elle a plus de 74 ans, elle peut en demander une en téléphonant à la FGDC au 022 320 28 28.
- La femme prend rendez-vous directement auprès de l'institut de radiologie agréé de son choix. Elle donne le numéro de référence indiqué sur l'invitation, indispensable pour être incluse dans le programme et bénéficier du remboursement hors franchise.
- La liste des instituts agréés est jointe à l'invitation et peut également être téléchargée depuis la page d'accueil du site www.depistage-ge.ch.

L'échographie est un examen complémentaire recommandé après interprétation de la mammographie si nécessaire. L'échographie ne se fait donc pas lors du rendez-vous de mammographie.

- L'invitation mentionne les informations à préparer pour remplir un questionnaire électronique le jour de l'examen :
- Date de la dernière mammographie
- Antécédents personnels de cancer du sein ou d'opération au sein ?
Si oui, date de l'événement.
- Antécédents familiaux (mère, père, fille, fils, sœur ou frère)
de cancer du sein survenus avant 50 ans?

Résultats

Les mammographies sont lues par deux radiologues. En cas d'avis différent, les radiologues effectuent ensemble une lecture de consensus. Les résultats sont envoyés par courrier dans les huit jours ouvrables à la femme et au médecin qu'elle désigne lors de sa mammographie.

- Résultat négatif (normal) : la femme est réinvitée deux ans plus tard.
- Résultat positif : des examens complémentaires sont recommandés pour connaître la nature de la lésion.
- Seins denses ou prothèses : une échographie est recommandée car la sensibilité de la mammographie est insuffisante dans ces situations.

Prise en charge des prestations

Mammographie de dépistage

- **Faite dans le cadre du programme**, la mammographie de dépistage est prise en charge par l'assurance maladie (LAMal) à 90 % hors franchise.
La femme paie donc **uniquement** la quote-part de 10 %, soit CHF 19.70.
- **Si la femme a un subside de l'assurance maladie**, elle peut demander à la FGDC le remboursement des CHF 19,70.

Elle doit pour cela envoyer à la FGDC une copie de l'attestation de subside de l'année en cours ainsi que ses coordonnées bancaires ou postales (IBAN).
L'invitation comprend une enveloppe pré-affranchie.

Examens complémentaires

Les examens complémentaires sont pris en charge par l'assurance maladie (LAMal) mais pas hors franchise.